

L'impact sociopolitique et communicationnel sur Télé Liban : l'agonie du service public audiovisuel

Article inédit. Mis en ligne le 23 décembre 2013.

Roy Jreijiry

Docteur en Sciences de l'Information et de la Communication, Roy Jreijiry est professeur assistant à l'Université Libanaise et à l'Université Saint-Esprit de Kaslik (Liban). Il est notamment l'auteur de « L'image du Liban dans la presse quotidienne française : 1988-1991 (2010) ; La mobilisation de la presse française durant les années Aoun : considérations historiques et enjeux inter-français à l'évidence », dans la revue Essachess (2010).

Plan

Introduction : une naissance tardive de la télévision publique

Télé Liban sacrifiée sur l'échiquier sociopolitique

Télé Liban "condamnée" dans un contexte communicationnel en mutation

Conclusion

Références bibliographiques

Résumé

Née en 1977 de la fusion de deux chaînes privées, Télé Liban devait conserver le monopole de l'audiovisuel libanais jusqu'en 2012. Cependant, profitant de la communautarisation d'un territoire morcelé et de la faiblesse des institutions étatiques, le secteur privé « illégal » se réintroduit à partir de 1985. Une fois la guerre terminée, le paysage audiovisuel est régulé en 1994. Mieux financées, mieux équipées et souvent placées sous le contrôle d'intérêts extérieurs, les chaînes privées reçoivent un soutien politique inconditionnel au détriment de Télé Liban. Aussi, cette dernière ne parvient pas à s'adapter à un secteur devenu concurrentiel et sa production subit un fléchissement très net, mais elle arrive néanmoins à conserver une place relative, jusqu'à l'émergence d'un nouveau paysage communicationnel, complexe et mouvant, dont les conditions pourraient donner le coup de grâce au service public audiovisuel libanais.

Mots-clés : Liban, Télé Liban, secteur public audiovisuel, gouvernement libanais, guerre, médias arabes

Abstract

The Sociopolitical and Communicational Impact on TéléLiban: The Agony of the Audiovisual Public Service

Born in 1977 out of the merger of two private stations, TéléLiban should have retained the audiovisual monopoly until 2012. However, starting from 1985, the "illegal" private sector returned, profiting from a sectarian and divided territory and weakened state institutions. After the war, the audiovisual landscape was regulated in 1994. The private stations, which were better financed and equipped and often controlled by external interests, received an unconditional political backing to the detriment of TéléLiban, which was unable to adapt to this increasingly competitive sector, leading to a considerable drop in its production. TéléLiban, however, was able to maintain a relative position until the emergence of the new complex and moving communicational landscape and its conditions, which dealt the Lebanese audiovisual public sector another blow that might prove to be fatal this time.

Keywords: Lebanon, TéléLiban, audiovisual public sector, Lebanese government, Lebanese war, Arab media

Resumen

En 1977, Télé Liban fue fundada por la fusión de dos cadenas de televisión privadas y debía conservar el monopolio audiovisual hasta 2012. Sin embargo, aprovechando del carácter comunitario de un territorio parcelado y de la debilidad de las instituciones estatales, el sector privado « ilegal » se reintrodujo en 1985. Al acabar de la guerra, el paisaje audiovisual se reguló en 1994. Las cadenas privadas, financiadas y equipadas mejor, y a menudo puestas bajo control de intereses exteriores, recibían un apoyo político incondicional en detrimento de Télé Liban. También, esta cadena no llegó a adaptarse a este sector competitivo y su producción sufría una disminución muy clara, pero pudo conservar un cierto sitio hasta la emergencia de un nuevo paisaje comunicativo, complejo y moviente, del que las condiciones darán otro golpe, será fatal esta vez, al servicio público libanés.

Palabras clave: Líbano, Télé Liban, la televisión pública, el gobierno libanés, la guerra de Líbano, los medios de comunicación árabes

INTRODUCTION : UNE NAISSANCE TARDIVE DE LA TELEVISION PUBLIQUE

Après avoir accordé deux licences à deux chaînes télévisées privées – la Compagnie libanaise de télévision (CLT) en 1956 et Télé-Orient en 1959 – dont la diffusion commence respectivement en 1959 et 1962, l'Etat libanais met du temps à prendre conscience de l'importance d'un service public audiovisuel. En effet, avec la prévalence du secteur privé, la situation a engendré une concurrence féroce entre ces deux chaînes de télévision aboutissant non seulement à des pertes financières et à la détérioration du niveau des programmes, mais aussi à l'hégémonie des capitaux étrangers. C'est pour cette raison – mais aussi plus globalement pour prôner la réconciliation nationale après un premier épisode (1975-1976) d'une guerre qu'on pensait achevée – que le gouvernement décide, en décembre 1977, de fusionner les deux chaînes privées en instituant la Télé Liban (TL).

50% du capital de cette nouvelle société à responsabilité limitée sont détenus par l'Etat, le reste étant partagé entre la CLT et Télé-Orient. Le ministère de l'Information prend en charge une partie des dépenses de TL tandis qu'une autre partie est couverte par les recettes publicitaires et la vente des programmes produits. Néanmoins, l'Etat sera contraint, à plusieurs reprises, de verser à la chaîne publique des subventions ponctuelles afin de combler le déficit qui devient récurrent à partir de la moitié des années 1980. Diffusant en deux langues – l'arabe et le français –, TL obtient deux ans plus tard le monopole de diffusion sur la majorité des stations VHF (sur leur totalité à partir de 1988), pour une durée qui devait se terminer le 31 décembre 2012.

A titre de comparaison, nous pouvons présenter le cas de l'O.R.T.F. sous De Gaulle, tel que l'étudie A. Vassallo : « il coexiste, au sein d'un même organisme, deux télévisions distinctes : une télévision progouvernementale et une télévision d'Etat. La première se compose de commandes d'émissions, des messages officiels, des programmes soumis au veto gouvernemental ; la deuxième regroupe les émissions qui ne souffrent pas d'incursions extérieures » (Vassallo, 2005, p. 289). Il en est de même de TL. Car s'il est vrai que les gouvernements successifs lui garantiront toujours une grande marge de manœuvre dans la réalisation de programmes de qualité – dans une approche plus citoyenne que consumériste –, le pouvoir en retour s'octroiera le droit, à des degrés variables, de faire de TL un outil de communication voire de propagande étatique.

Télé Liban soumise à une logique de guerre

La poursuite de la guerre (1975-1990) provoque progressivement la communautarisation du territoire libanais qui passe sous le contrôle des milices locales. La milice chrétienne des Forces Libanaises sera la première à remettre en cause le monopole de TL en créant en 1985 et sans autorisation légale, la Lebanese Broadcasting Corporation (LBC). Elle va concurrencer TL en présentant en outre un style innovant. En 1986, la LBC, qui échappait déjà à toute forme de contrôle (à titre d'exemple, elle a « piraté » les matches de la Coupe du monde de football de 1986 alors que seule TL avait payé les droits de rediffusion), s'octroie désormais déjà plus de 60% du marché publicitaire télévisuel. Elle est secondée par une chaîne francophone, la C33, propriété de la LBC, sabordée en 1994 pour cause de non-rentabilité.

Parallèlement, l'Etat néglige Télé Liban qui, soumise au nouvel ordre guerrier, se voit partagée entre les deux principaux protagonistes de la guerre : TL1 diffusera à Beyrouth-Est (siège de l'ancienne chaîne Télé-Orient), TL2 et TL3 (francophone) à Beyrouth-Ouest (siège de l'ancienne chaîne CLT). Cette division fortuite mais qui pèsera toujours lourd sur le plan financier, aboutit au recrutement en masse d'employés dans les deux stations, employés souvent embauchés dans une logique de favoritisme, avec des conditions de licenciement difficiles et coûteuses. Tout ceci constituera un fardeau financier très lourd pour TL. Durant la période de la « guerre de libération » entre le Général Michel Aoun et les troupes syriennes stationnées au Liban (1989), les deux stations (et leurs émetteurs) sont victimes de bombardements directs. Enfin, plusieurs centrales d'émissions sont sabotées ou confisquées par des forces miliciennes.

L'explosion des chaînes « illégales » et l'intervention de l'Etat

Jusqu'au début de 1990, la LBC demeure le seul concurrent illégal de la chaîne publique. Mais à partir de cette date, les chaînes illégales explosent pour dépasser le nombre de 40 sur un territoire n'excédant pas les 10.500 km². Cette situation, qui intervient pourtant après la fin de la guerre, est la traduction du processus de territorialisation communautaire induit par la guerre. Il s'agit dès lors d'une sorte de marquage territorial qui vient compléter les acquis sur le terrain physique en créant également des espaces virtuels miliciens. En 1994, un usager beyrouthin pouvait capter plus de 17 chaînes. TL poursuit cependant sa « mission » avec surtout des productions qui n'ont pas cessé même durant les pires années de la guerre.

Ce paysage audiovisuel morcelé sur des critères communautaires et confessionnels va inciter les autorités publiques à prendre de nouvelles initiatives, le besoin d'organisation devenant impérieux. Après trois ans d'études et de débats, la loi n° 382 datée du 10 novembre 1994 est adoptée. Cette loi est « la première en son genre dans le monde arabe » (Dabbous-Sensenig, 2012, p. 57) notamment avec l'institution d'un Conseil national de l'audiovisuel. Elle met fin *de jure* à ce qui était brisé *de facto* depuis 1985 : le monopole de l'Etat sur les ondes. Mais celui-ci « ne prévoit pas en parallèle une loi pour définir la mission et les objectifs de Télé Liban, ni le mécanisme nécessaire à son financement, ni l'organisation de la production de programmes nationaux » (Dabbous-Sensenig, 2012, p. 197). Pourtant, le gouvernement rachète en 1995 les actions du secteur privé – détenues alors par le Premier ministre Rafiq Hariri, pour 12 millions de dollars – dans le but réorganiser la chaîne publique (suite à une deuxième prise de conscience). Celle-ci devient la propriété de l'Etat (qui lui consacre 28 millions de dollars) bien que, pour que TL puisse conserver son statut de SAL, il faille que trois actionnaires détiennent toujours quelques actions.

TELE LIBAN SACRIFIEE SUR L'ECHIQUIER SOCIOPOLITIQUE

Parallèlement, le gouvernement approuve en septembre 1996 les recommandations du *Conseil national de l'audiovisuel* et décide d'autoriser quatre chaînes télévisées privées : *Future TV*, *National Broadcasting Network* (NBN, qui n'existait que sur le papier), *Murr Television* (MTV), et la LBC¹. Membre du comité spécial chargé d'étudier les éléments du cahier des charges nécessaire à la préparation de la loi sur l'audiovisuel, Jean-Claude Boulos (futur PDG de TL) souligne que les efforts de ce comité « n'allaient servir que de paravent à des choix conclus d'avance entre les pôles de l'Etat » (Boulos, 2007, p. 30). La distribution des licences a donc été faite « sur des bases politiques et non économiques », selon les propos du président de la République de l'époque même, Elias Hraoui (Boulos, 2007, p. 13), « assignant une station à chacun des principaux groupes confessionnels et hommes de pouvoir, à l'exception des Druzes » (Le Pottier, 2003, p. 57).

Ces chaînes – qui appartenaient respectivement aux : Premier ministre Rafic Hariri (sunnite), chef du Parlement Nabih Berri (chiite), vice-président du Conseil des ministres Michel Murr (grec-orthodoxe), alors que, « démilitarisée », la puissante LBC constituait la part des maronites du paysage audiovisuel – se voient recevoir un soutien inconditionnel au détriment de la chaîne publique, jusqu'à demander à sa direction de licencier du personnel qualifié afin de l'embaucher dans les télévisions privées.

Les exemples de la marginalisation de *Télé Liban* sont nombreux : alors que deux chaînes privées émettaient déjà par satellite en 1996 sans autorisation, le gouvernement bloquait tout d'abord les avoirs de la chaîne publique dans le même but invoqué de la diffusion par satellite, puis la retardait administrativement au profit des chaînes privées (début 1998) pour enfin la saborder ; pression sur le PDG de la TL afin d'obtenir la levée de son *veto* contre l'adhésion de *Future TV* à l'*Arab States Broadcasting Union*, réservée aux télévisions étatiques et pourvoyeuse de nombreux avantages ainsi que beaucoup d'autres infractions perpétrées par les chaînes commerciales². TL était ainsi en déficit permanent, ce qui a fini par représenter plus de deux fois son capital.

De surcroît, l'espace publicitaire était géré en exclusivité par *Régie-Vision* qui payait à *Télé Liban* une somme mensuelle fixe de 450.000 dollars, alors que les revenus publicitaires réels de la chaîne dépassaient de loin cette somme. Pis, *Régie-Vision* et AVM, la régie publicitaire de l'influente LBC – principale concurrente de TL –, appartenaient toutes les deux au groupe d'Antoine Choueiri, soutien direct au PDG de la LBC !

Le gâteau partagé

Après s'être assurés que leurs propres chaînes privées soient bien installées dans le paysage audiovisuel libanais, les pôles du pouvoir ne tardent pourtant pas à se partager les bénéfices de la chaîne publique. Ainsi le système politique libanais s'apparente désormais au modèle tel que J. Bourdon le présente : celui qui est « constitué d'un Etat faible traversé par des partis qui exercent leur influence sur la radiotélévision par le biais du Parlement » (Bourdon, 2008, p. 77). Alors que le Premier ministre R. Hariri exige que le directeur du journal soit sunnite, un nouveau poste est créé – le directeur des programmes politiques –

.....

¹ Le gouvernement autorise à la chaîne *Al-Manar* (porte-parole du parti chiite du *Hezbollah*) « de poursuivre provisoirement sa diffusion jusqu'à la fin de l'occupation israélienne ».

² Fin 1997, la LBC entamait une émission régionale, alors que seule *Télé Liban* avait le droit d'émettre sur deux chaînes. Dans la même période, LBC et *Al-Manar* émettaient sur des chaînes VHF, réservées selon la loi 382 à la seule chaîne publique.

qui sera confié à un chiite pour répondre ainsi à l'exigence du président de la Chambre N. Berri d'avoir accès à la politique de la chaîne publique, et ainsi de suite.

Les interventions des cercles de pouvoirs – ainsi que celles des services de renseignement syriens et de leurs inféodés et, dans une période ultérieure, des militaires qui entouraient le président Emile Lahoud (1998-2007) – se faisaient directement dans le contenu du journal et des émissions politiques. Les divergences politiques entre E. Lahoud et R. Hariri se sont également exprimées au détriment de la chaîne publique. Ainsi, Lahoud l'utilisera lors des élections législatives de 2000 pour s'attaquer à Hariri qui possédait néanmoins sa propre chaîne et qui, lorsqu'il était Premier ministre, en 1996, avait déjà « forcé Télé Liban à retransmettre en direct tous ses meetings électoraux » (Boulos, 2007, p. 170). Le régime de Lahoud allait jusqu'à sanctionner sans fondement – souvent *via* le ministre de l'Information – les journalistes qui déviaient de la ligne établie (licenciements, arrêt de programmes...), discréditant un peu plus TL.

Affaiblir *Télé Liban* devient donc un enjeu des politiques au pouvoir, au lendemain de la légalisation de leurs chaînes commerciales. Ainsi, la chaîne publique ne parvient pas à s'adapter à un secteur devenu concurrentiel et sa production locale subit un fléchissement très net. Face à des chaînes mieux financées, mieux équipées et souvent placées sous contrôle d'intérêts extérieurs, TL entame un déclin inexorable.

L'« officiel » et l'« étatique » se substituant au « public »

Parallèlement, les divisions communautaires engendrées par 15 ans de guerre s'appliquent également au paysage audiovisuel, en l'absence d'une « conscience » publique ou nationale. Dans ce climat, *Télé Liban* n'a pas été considérée « comme un acteur important dans le processus de réconciliation et d'unité après la guerre civile. Nous sommes très loin de l'expérience sud-africaine au sortir de l'apartheid (...) » (Dabbous, 2005, p. 139). Dans le langage courant – c'est-à-dire dans le dialecte libanais mais également dans l'arabe littéral des médias – le terme « public » n'est presque jamais utilisé pour désigner *Télé Liban*. Celle-ci est qualifiée de « télévision officielle » [*al-television al-rasmîy*] ou de « télévision de l'Etat » [*television ad-dawla*]. On réduit ainsi la télévision à une seule fonction – la fonction informationnelle –, au seul service de l'Etat, excluant toute participation de la part des citoyens. C'est toujours considérer la télévision publique comme un porte-parole du pouvoir en place, dans un contexte où les notions d'Etat ou de gouvernement sont souvent confondues et alors même que ni la loi de 1994 ni aucun autre texte ne définit la place du service public audiovisuel.

Cette logique a écarté, d'une manière ou d'une autre, toute tentative d'imposition d'une taxe audiovisuelle. A titre d'exemple, une proposition maintes fois discutée et visant à percevoir la modique somme de 2.500 livres libanaises (l'équivalent de 1,2 euro) sur chaque facture téléphonique (mensuelle) aurait assuré à *Télé Liban* des revenus fixes s'élevant à 10 millions de dollars par an. Les gouvernements successifs ont tout simplement ignoré cette proposition tout en arguant que les « citoyens » ne sont pas prêts à une telle taxe. En effet, dans le contexte libanais, une crise de légitimité a toujours caractérisé le service public audiovisuel sans identité historique ni objectifs précis ayant apparu en pleine communautarisation de l'espace national. Il s'agit tantôt d'un service de base universellement accessible, à vocation généraliste, tantôt de nature éducative et complémentaire au secteur commercial, parfois diversifiant son offre en créant des chaînes distinctes spécialisées – TL1 aux émissions grand spectacle, TL2 aux émissions moins commerciales, TL3 et plus tard *La Neuf* d'expression française.

L'absence de la notion de redevabilité

C'est dans cette perspective de non prise de conscience ou de manque de détermination de l'utilité sociale du service public audiovisuel que nous pouvons inscrire les réactions à la décision de la fermeture de *Télé Liban*. En effet, en février 2001, le ministre de l'Information (qui assume, avec un conseil d'administration nommé par le gouvernement, la tutelle de la chaîne publique) annonce que TL cessera d'émettre à partir du 1^{er} mars 2001. Cette décision soulèvera plusieurs interrogations en l'absence notamment de toute proposition quant au plan suivant, alors que les milieux officiels assurent qu'il s'agit d'une fermeture de courte durée (ce qui a été le cas) visant à réduire les charges en limitant le personnel et leurs anciens privilèges. « Ce qui fut le plus décevant, c'est que personne, mais vraiment personne, dans la grande masse de la population libanaise ne fit un geste pour protester contre la décision gouvernementale. (...) Même pas une manifestation de sympathie pour la première télé du Moyen-Orient » (Boulos, 2007, p. 298-299). Nous sommes très loin de l'émotion populaire qu'a soulevée la fermeture de la télé publique en Grèce par décision gouvernementale en juin 2013. Comme le note B. Miège, « le risque est grand si aucune initiative populaire n'est engagée, de voir le soi-disant « service universel » se réduire à un service minimum » (Miège, 2004, p. 37).

En effet, TL reflète pour la culture populaire l'image d'une chaîne arriérée (sur le plan technique surtout) et sans couleur politico-communautaire (ce qui pourrait constituer hélas !, dans un climat de crispation communautaire, une faiblesse). Elle est l'objet de sketches permanents dans plusieurs émissions satiriques de télévisions privées dont la fameuse *Ma fi metlo* (diffusée sur *Murr TV*) où l'on voit par exemple une pseudo *Télé Liban* diffuser en 2012 des flashes d'info annonçant le mariage du prince Charles de Galles et de Diana Spencer (épisode du 19/04/2012), l'assassinat de John Kennedy (23/02/2012) ou la signature des accords de Taëf de 1989 mettant fin à la guerre libanaise (29/03/2012) ! Cela se passe dans un décor médiocre où l'on aperçoit après la fin du flash-sketch deux personnes tenant derrière le pseudo-animateur habillé à l'ancienne, une palette bleue en guise de *background*.

Dans le rapport publié par l'*Institut Panos Paris* (IPP) et l'*Observatoire Méditerranéen de la Communication* (Omec) évaluant le service public audiovisuel dans huit pays arabes, le chapitre relatif à la perception de ce service par la société civile note que « le directeur de TL lui-même ne suit aucun des programmes diffusés par cette chaîne » et qu'on reproche à TL de ne pas avoir « une véritable mission au niveau national et [de ne pas traiter] des questions qui touchent les citoyens » (Dabbous-Sensenig, 2012, p. 174 et 181).

Un autre point important traduit également le mépris à l'égard du service public audiovisuel : il s'agit du traitement des archives de *Télé Liban*. Celles-ci constituent un vrai patrimoine culturel unique dont la restauration peut profiter aux journalistes, chercheurs et enseignants-chercheurs, mais surtout à la chaîne publique elle-même, qui joue toute seule le rôle de l'INA en France. Ces archives contiennent les images uniques de ce que les Libanais appellent « la période d'or », à savoir les années 1960 et 1970. A l'heure actuelle, 45 à 50 mille heures sont stockées dans des conditions déplorables, faute de volonté et de moyens techniques et financiers, et cela malgré une déclaration du ministre de l'Information envisageant de mobiliser pour cette cause la Banque du Liban, le secteur bancaire privé, ainsi que les ambassades étrangères « dans le but d'assurer une somme de 2,5 millions de dollars » nécessaire à leur restauration (reporté par le quotidien *L'Orient-Le Jour*, 23 avril 2012).

TL « CONDAMNÉE » DANS UN CONTEXTE COMMUNICATIONNEL EN MUTATION

La troisième prise de conscience de l'Etat au sujet de l'importance de la chaîne publique s'effectue au début des années 2000, lorsque le gouvernement tente de réorganiser la compagnie avec le décret n° 7576 du 8 mars 2002, sans grandes conséquences pourtant. A titre d'exemple, le décret stipule que le conseil de direction devrait se composer de deux membres et d'un président, mais pour respecter la représentation des six principales confessions, ce conseil est toujours formé de six membres (trois chrétiens – un maronite, un grec catholique et un grec orthodoxe – et trois musulmans – un sunnite, un chiite et un druze). Les considérations politico-religieuses priment – quitte à ne pouvoir mettre en place un nouveau conseil depuis 2002 – sur les qualifications et les capacités des candidats.

En effet, désigné en 1999 pour un mandat de trois ans, le conseil de direction a été reconduit à quatre reprises, ce qui reflète une fois de plus la mauvaise gestion, souvent intentionnelle, du service public de la télévision. Le 8 juillet 2013, suite à l'aggravation de l'état de santé du PDG (décédé quelques jours plus tard) et en l'absence d'un conseil de ministres, le juge des référés de Beyrouth a désigné, à la demande du ministre de l'Information du gouvernement démissionnaire, un directeur provisoire de *Télé Liban* et cela « jusqu'à la nomination d'un nouveau conseil par les autorités compétentes ».

Audimat et recettes publicitaires de plus en plus dispersés

Nonobstant les problèmes évoqués ci-dessus, ainsi que la présence de sept chaînes terrestres privées mieux équipées, *Télé Liban* arrive à conserver, jusqu'à la fin des années 1990, la deuxième place en matière de recettes publicitaires mais également en matière d'audimat. A partir des années 2000, elle commence à régresser avant de se classer en dernière position avec une part d'audience inférieure à 1 % en 2012 (et une audience cumulée de 9,3 %)³. Avec 150.000 dollars tirés du budget du ministère de l'Information (en l'absence toujours d'un budget spécifique), TL stagne et peine à survivre. Cette situation a plusieurs causes.

Tout d'abord, il y a eu l'impact global de la « révolution numérique » qui a pour conséquence « d'abaisser les parts d'audience des chaînes généralistes traditionnelles, et donc parmi elles, les parts d'audience des chaînes de service public » (Regourd, 2008, p. 82). Ensuite, il y a ce qui est propre au contexte dans lequel *Télé Liban* existe : le financement médiocre évoqué ci-dessus ainsi que la soumission de la chaîne publique à la logique de la concurrence commerciale ôtent à *Télé Liban* toute autonomie et indépendance, mais surtout toute initiative de spécificité et d'innovation. « Il est clair que pour devenir ou rester rentable, toute station de télévision devra générer ses revenus avec des recettes venant de l'extérieur du Liban », notamment « de l'ensemble du Moyen-Orient », souligne G. Le Pottier (2003, p. 56), cela ne sera pas non plus le cas de TL dont la situation est de plus en plus précaire.

La concentration au profit des chaînes privées

En raison de la libéralisation des médias et de la multiplication des canaux – huit chaînes nationales libanaises coexistant désormais aux côtés de TL –, il s'avère inutile pour la chaîne publique de rentrer dans le jeu de la concurrence. La concurrence est en effet

.....

³En avril 2012, sur tous les critères retenus par les enquêtes d'Ipsos, TL est devancée par les sept chaînes privées libanaises (la chaîne chrétienne *Télé Lumière* n'est jamais incluse dans ces enquêtes), sauf chez les téléspectateurs chrétiens où l'audience cumulée dépasse légèrement les deux chaînes NBN et *Al-Manar*.

rendue encore plus rude depuis la distribution des chaînes arabes et internationales, généralistes ou spécialisées, facilement accessibles via des opérateurs locaux⁴.

En ce qui concerne TL, le protocole signé entre le ministère français des Affaires étrangères et les ministères de l'Information et de la Culture libanais pour ranimer la chaîne francophone *La Neuf*, n'aboutit pas. Les grandes chaînes régionales et internationales vendent leurs superproductions à des chaînes mieux placées sur le plan national. TL se retrouve à l'écart total du phénomène de concentration accrue (au niveau de l'espace arabe notamment), ce qui aboutit à des positions de monopole dans plusieurs domaines au profit des chaînes privées. En effet, la puissance économique et financière des nouveaux groupes produit « un effet inflationniste sur le coût des programmes tels que les retransmissions sportives et [peut] aboutir à une captation au détriment des télévisions publiques qui, faute de moyens financiers suffisants, perdront tout accès à des programmes populaires, ayant une fonction de lien social conforme aux fondements du service public » (Regourd, 2008, p. 89). A titre d'exemple, alors que TL a pu s'octroyer les droits de la Coupe du monde du football en 1998 et en 2002 (conjointement avec la LBC), elle ne possède actuellement les droits de diffusion d'aucune compétition sportive, qu'elle soit locale, régionale ou internationale.

Les problèmes de programmation

Faute de programmes donc, *Télé Liban* diffuse, pour la énième fois, des feuilletons et des émissions produites durant la « période d'or » (des années 1970 et 1980 mais aussi des années de concurrence 1990-1998). En effet, dans le rapport cité plus haut, une étude sur la programmation de *Télé Liban* effectuée entre le 6 et le 12 décembre 2010 (Dabbous-Sensenig, 2012, p. 107-112) montre que TL diffuse 21,3% d'information quotidienne et 25,3 % de magazine d'information, soit presque la moitié de sa programmation dédiée à l'information (46,7 %). Pour une chaîne qui ne diffuse qu'environ 18 heures par jour, ce taux reflète la place limitée aux programmes éducatifs et culturels s'adressant à des catégories de public différentes, aux productions nationales, etc.

En outre, le même rapport souligne que si 10,3 % des programmes de TL (780 minutes) sont des feuilletons locaux, contre 11,1 % de feuilletons étrangers (840 minutes), la totalité de ces deux types de feuilletons (100 %) sont des rediffusions. Cette évidence d'absence totale d'achat ou de production locale est toujours d'actualité en 2013. Même les films diffusés (5,16 %) sont totalement importés (0 % de films nationaux) et sont des rediffusions eux-aussi.

Pour le reste des catégories, nous pouvons constater 6,9 % de variétés Showbiz, 2,8 % de dessins animés (également importés), 3,2 % d'émissions enfants, de 1,6 % de documentaires et de 1,2 % de musique/vidéo clips, avec une absence totale d'émissions, sportives, jeunesse, de théâtre, de divertissements, ainsi que de documentaires scientifiques ou animaliers. Dans les bulletins d'information y compris, le rapport souligne l'inexistence ou la quasi-absence des thèmes « droits humains », « minorités », « femmes », « enfance et jeunesse », « sport », « environnement », « éducation », « science et technologie ».

.....

⁴Il s'agit en fait de « pirates de quartier » solidement appuyés par les cercles du pouvoir et qui proposent plus de 60 canaux satellitaires pour 10 à 15 dollars par mois. Le taux de pénétration de la télévision par câble s'élevait ainsi en 2010 à 93,4 %. Notons que les chaînes libanaises imposent à l'institut de mesure d'audience qu'il publie leur part de marché séparément de celle des chaînes étrangères.

Le seul équilibre respecté par TL est celui de donner un accès équitable aux ministres, parlementaires de la majorité et de l'opposition (respectivement 19,8%, 16,6% et 18,7%) ». Pluralisme et diversité sont également proposés, toujours selon le même rapport, par le magazine d'information quotidien de la chaîne, accomplissant « une importante mission de service public. (...) En tant que tel, TL montre que, en dépit d'être sous l'autorité du ministère de l'Information, elle n'est pas un porte-parole du gouvernement libanais, (...) et elle est une plate-forme pour l'expression libre, capable de rivaliser à cet égard avec les médias privés, (...) plus que tout autre opérateur arabe » (Dabbous-Sensenig, 2012, p. 161).

Mais ce rôle de chaîne publique nationale que pourrait jouer TL, reflétant la diversité politique dans ses informations, est entravé d'un côté, par les problèmes financiers et socio-politiques précédemment évoqués et, de l'autre, par la portée du pluralisme qui « ne se restreint pas à l'information mais englobe l'ensemble de la programmation » (Libois, 2002, p. 43). A titre d'exemple, le magazine d'information dont fait éloge ledit rapport est tourné, faute de moyens, dans le studio utilisé pour le journal télévisé, « ce qui rend impossible, par manque de place, toute participation ou présence physique d'un public, comme c'est souvent le cas sur les émissions de débat sur les chaînes de télévision privées libanaises » rendant *Loubnan al-Yawm* « non seulement cérémoniellement monotone, mais aussi pâle » en comparaison avec ces dernières (en termes de montage, de conception, de tournage, etc.) (Dabbous-Sensenig, 2012, p. 161-162). Récemment encore, TL diffuse et rediffuse à l'aveuglette des documentaires de *France 24* conformément à un accord conclu en mars 2013 où la chaîne française autorise TL à émettre deux heures quotidiennes de ses programmes arabes. Ceci reflète une politique de l'« effort minimum ».

Difficultés dans l'adoption de nouvelles techniques

Sur un autre plan, le Liban se prépare, conformément à la convention de Genève de 2006, à basculer vers le numérique avant juin 2015. TL serait, selon les déclarations de son PDG, entrée dans la période d'essai le 22 novembre 2013. Or, en dépit de la décision du *Comité national libanais pour le passage à la télévision numérique* de faire des centres d'émission de TL un centre unifié pour la diffusion numérique pour lui assurer des recettes supplémentaires (*As-Safir*, 25 octobre 2013), TL n'est pas bien placée pour tirer profit de cette décision. En effet, la course effrénée vers la technologie numérique (avec les améliorations techniques qu'elle engendre) marginalise davantage TL dans le contexte actuel, d'autant qu'il en résulte « notamment une fragmentation de l'offre et de la demande avec l'émergence de la « *catch up TV* », de la vidéo à demande, de la réception sous forme de télévision mobile personnelle, etc. » (Regourd, 2008, p. 29) dont les télévisions privées libanaises ne se privent pas.

L'émergence de nouvelles plateformes de communication

Parallèlement, la mutation informationnelle et communicationnelle marginalise également la chaîne publique en tant qu'organe d'information. Alors que les informations étaient l'élément essentiel du rôle d'un média – les bulletins et les magazines d'information représentent pour *Télé Liban* près de la moitié de sa programmation –, d'autres plateformes offrent désormais une meilleure accessibilité aux informations et une communication beaucoup moins linéaire.

Dans la logique où la chaîne publique servait surtout de relais d'information, on communique et on informe désormais davantage à travers *Twitter* et *Facebook* – ce dernier ayant un taux de pénétration national de 38,3 % (<http://www.internetworldstats.com/stats5.htm>) – où la majorité des hommes politiques libanais possède des comptes

personnels très actifs. Les dirigeants politiques qui, dans les années 1990, se donnaient la liberté d'appeler directement le directeur de la chaîne publique pour qu'un caméraman ou un journaliste vienne couvrir leurs activités (Boulos, 2007, p. 178-179), ont trouvé dans les nouveaux médias un relais de communication plus personnalisé. Ceci montre le peu d'intérêt porté par la classe politique à la situation de la chaîne publique.

Conclusion

Pour conclure, l'approche du service public audiovisuel au Liban engendre d'emblée une spécificité où l'Histoire diffère radicalement de celles des Etats régionaux ou arabes, qui connaissent depuis quelques années des transformations de leur paysage audiovisuel jusque-là monopolistique. Entreprise purement commerciale (un cas sans équivalent dans le monde arabe), pluraliste entre 1959 et 1977 puis et à partir d'août 1985, la télévision au Liban n'a été sous le contrôle exclusif de l'Etat qu'entre les années 1978 et 1985, période durant laquelle le secteur privé possédait d'ailleurs la moitié des actions de la chaîne publique.

Si la guerre et le contexte sociopolitique n'ont jamais épargné la chaîne publique libanaise, l'impact de la mutation communicationnelle n'en est pas moins fatal. Dans un climat largement plus libéral que celui des pays de la région, le pluralisme des médias a entraîné au Liban deux conséquences contradictoires : la première est que ce pluralisme s'est développé au détriment du service public, dans une société divisée en communautés, où les chaînes privées « se polarisent autour des questions [qui traversent le Liban] en fonction de clivages communautaires et politiques » (Chaoul, 2009, p. 148) ; la deuxième, c'est que ce paysage tendu fait ardemment appel à une alternative de qualité, légitime et viable, qui cible la population toutes confessions ou affiliations politiques confondues puisque, même si la télévision communautaire « s'acquitte de certaines charges habituellement remplies par la radiotélévision de service public, [elle] ne remplace pas un véritable service de radiotélévision de service public qui jouit d'une perspective plus large et d'une portée nationale » (Unesco, 2005, p. 15). Or dans le cas du Liban, TL n'est pas concernée par le cahier des charges qui ne s'applique que sur les opérateurs privés (la loi de 1994 leur a ainsi attribué des missions qui s'inscrivent dans le concept d'un service public). Aussi, aucune des télévisions – qui suivent une logique politico-confessionnelle – ne respecte les exigences prévues par ce cahier, en ce qui concerne notamment le type de programmes et le type de public-cible. La chaîne publique serait ainsi dépourvue, dans le texte, du rôle ou de la mission qui devrait être la sienne (toujours dans l'attente de ce décret stipulé par l'article 41 de la loi de 1994).

Ces inactions et ces « manquements » possibles, souvent intentionnels, des gouvernements successifs qui, depuis la sortie de la guerre, ont « négligé le rôle que la SPA pourrait jouer dans la reconstruction d'une société fragmentée » (Dabbous-Sensenig, 2002, p. 36), constituent un obstacle majeur à l'émergence d'un vrai service public audiovisuel. En outre, il y a l'impact du contexte communicationnel – dans lequel *Télé Liban* opère avec des ressources financières modiques, faute d'un mécanisme de financement adéquat et stable. Il ne faut pas oublier le manque de sensibilisation du public, des leaders d'opinion et des journalistes eux-mêmes au concept du service public télévisuel.

La marginalisation de la chaîne publique, qui semble être engendrée par un paysage médiatique complexe et mouvant, n'est donc pas comme le souligne S. Regourd, « la conséquence d'un quelconque déterminisme technologique » (Regourd, 2008, p. 92). Elle n'est que la résultante « logique » d'une marginalisation politique et socio-économique, où les choix ont largement été favorables aux opérateurs privés. Si « les sociétés produisent des

télévisions qui leur ressemblent » (Bertho-Lavenir, 2009, p. 138), le paysage audiovisuel est corrélé au statut même de l'Etat libanais, constitué d'un ensemble de communautés confessionnelles à la recherche d'une identité commune à la sortie d'une série de conflits. Cette identité était jadis défendue par TL qui incarnait cette culture populaire conçue « comme une possibilité d'accès de tout un chacun à cette culture » (Jost, 2010, p. 223).

Cette situation nous mène à la conclusion suivante : la condamnation sans appel du service public de la télévision au Liban qui n'assure pratiquement plus aucune des trois missions classiques (« informer, cultiver, divertir »). D'ailleurs parler d'un service public ne serait qu'un leurre, en dépit des aspirations d'une société civile récalcitrante à l'idée de laïcisation du système politique où la télévision nationale constituerait, à l'instar des services publics au niveau européen, « un élément fondamental d'intégration et de cohésion sociale » (Chevallier, 2007, p. 18).

Les alternatives sont multiples : fermer la chaîne, comme c'était le cas en 2001, mais cette fois définitivement, ou bien la privatiser, un choix qui a toujours obsédé les autorités afin d'« en finir avec cette institution onéreuse » qui agonise depuis plus d'une décennie. A moins que les déclarations récentes du ministre de l'Information – porte-parole du gouvernement – de « vouloir redynamiser *Télé Liban* » ne constituent le début d'une ultime prise de conscience nationale sur l'importance d'un SPA, qui ne s'inscrive pas, une fois de plus, dans ce que P. Musso qualifie de « scénario schizophrénique » consistant à « célébrer les vertus du service public tout en réduisant simultanément ses moyens » (Musso, 2005, p. 64).

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Bertho-Lavenir, Catherine (2009), « La main sur le signal : changement technique et identité collective dans la télévision française (1935-1995) », *Le Temps des Médias*, 2009/2, n° 13, p. 122-140.

Boulos, Jean-Claude (2007), *La télé, quel enfer !*, Beyrouth : Editions Dar An-Nahar.

Bourdon, Jérôme (2011), *Du service public à la télé-réalité. Une histoire culturelle des télévisions européennes 1950-2010*, Paris : Ina éditions (coll. « Médias Histoire »).

Bourdon, Jérôme (2008), « Modèles et styles de télévision en Europe » (p. 67-85), in Cousin, Bernard ; Crivello, Maryline, *Télévision et Méditerranée. Généalogie d'un regard*, Paris : L'Harmattan.

Chaoul, Melhem (2009), « Les medias au Liban : l'identitaire, le civil, le global » (p. 141-151), in Mohsen-Finan, Khadija (dir.), *Les Médias en Méditerranée. Nouveaux médias, monde arabe et relations internationales*, Paris : Actes Sud/Barzakh.

Chevallier, Jacques (2007), « Les nouvelles frontières du service public », *Regards croisés sur l'économie*, 2007/2, n° 2, p. 14-24.

Dabbous, Dima (2005), « "Lost in translation" dans le monde arabe », *Médiamorphoses*, Hors-série n° 2, p. 135-143.

Dabbous-Sensenig, Dima (2002), « From defending "cultural exception" to promoting "Cultural Diversity": European cultural policy and the Arab world », *Quaderns del CAC*, n° 14, septembre-décembre, p. 33-44.

Dabbous-Sensenig, Dima (2012), « L'audiovisuel public arabe : synthèse régionale et analyse comparée » (p. 42-212), in Institut Panos Paris & Observatoire Méditerranéen de la Communication, *La mission de service public audiovisuel dans la région Maghreb/Machrek*, Paris.

Jost, François (2010), « Culture et dépendances. Les avatars d'une mission du service public », *Le Temps des Médias*, n° 14, p. 219-231.

Le Pottier, Gaëlle (2003), « Le monde de la télévision satellitaire au Moyen-Orient et le rôle des Libanais dans son développement » (p. 43-72), in Mermier, Franck (dir.), *Mondialisation et nouveaux médias dans l'espace arabe*, Paris : Maisonneuve et Larose.

Libois, Boris (2002), *La communication publique. Pour une philosophie politique des médias*, Paris : L'Harmattan.

Miège, Bernard (2004), *L'information-communication, objet de connaissance*, Bruxelles : De Boeck Université.

Musso, Pierre (2005), « Trois scénarios pour le service public », *Médiamorphoses*, Hors-série n° 2, p. 60-66.

Regourd, Serge (2008), *Vers la fin de la télévision publique ? Traité de savoir-vivre du service public audiovisuel*, Toulouse : Editions de l'Attribut.

Unesco (2005), *La Radiotélévision de service public : une sélection de bonnes pratiques*, Paris.

Vassallo, Aude (2005), *La télévision sous de Gaulle. Le contrôle gouvernemental de l'information (1958/1969)*, Bruxelles : Editions De Boeck Université.